LIMOGES MÉTROPOLE

ARRETE

du 15 décembre 2023

Portant délégation de signature à **M. Olivier DUPONT** Directeur au sein du Pôle ressources et à **Mme Valérie LAURENT-ROUX** Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole

N° 24666

Le Président de Limoges Métropole,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10

Vu la délibération n°31 du 21 novembre 2022 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions conférées par l'organe délibérant au Président

CONSIDERANT que M. Olivier DUPONT assure les fonctions de Directeur des finances au sein du Pôle ressources,

CONSIDERANT que Mme Valérie LAURENT-ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Olivier DUPONT, Directeur des finances au sein du Pôle ressources, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des finances.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KIMOCE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 25 000 € HT relevant de la direction des finances.
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des finances.
- Attestations de service fait, les attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des finances.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des finances.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des finances n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Olivier DUPONT, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Valérie LAURENT-ROUX.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1er janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Olivier DUPONT, Directeur au sein du Pôle ressources

1 DOCUMENT - *Publié le 21 Décembre 2023*

ARR_SIGN_24666_DUPONT.pdf
(.pdf, 154,0 Ko)

TÉLÉCHARGER